

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Marché de Noël de Riom
du 28 novembre au 24 décembre 2026



Préambule

Dans le cadre des Féeries de Riom 2026, la Ville de Riom organise la première édition de son Marché de Noël en centre-ville.

Cette manifestation a vocation à devenir un rendez-vous incontournable des fêtes de fin d'année en proposant aux visiteurs une offre de qualité mêlant artisanat, gastronomie, créations originales, produits locaux, animations et ambiance de Noël.

Afin de garantir une offre diversifiée, qualitative et attractive, la Ville de Riom lance le présent appel à manifestation d'intérêt auprès des commerçants, artisans, producteurs et créateurs souhaitant participer à cet événement.

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Appel à manifestation d'intérêt en vue du Marché de Noël 2026 de la Ville de Riom pour l'occupation de chalets en bois, et dans le cadre d'activités à caractère artisanal et commercial.

La Ville met à disposition **12 chalets** destinés à accueillir des exposants pendant toute la durée du Marché de Noël.

Une animation attractive sera installée sur le site afin de compléter la proposition et renforcer l'attrait du marché auprès des familles et des visiteurs. (*programmation en cours*)

Le marché a pour objectif de :

- > valoriser les savoir-faire artisanaux
- > promouvoir les produits locaux et les spécialités gastronomiques
- > soutenir le commerce de proximité
- > proposer aux visiteurs une offre variée et qualitative en cohérence avec l'esprit des fêtes de fin d'année.

Le marché sera implanté **Parvis Saint-Amable** au cœur du centre historique de Riom.

2. Caractéristiques des chalets

Nombre de chalets disponibles : 12

Dimensions : 3,00 m de façade × 2,50 m de profondeur soit 7,5 m²

Equipement du chalet :

- Equipement électrique
- D'une tablette rabattable à l'intérieur
- D'une ouverture en façade du public avec auvent sur toute la longueur
- D'un éclairage type LED
- D'une porte à l'arrière ou côté avec possibilité de fermeture à clés
- Toiture isolée



Chaque chalet sera livré monté avant l'ouverture de la manifestation et sera gardienné chaque nuit pendant la période d'exploitation.

Les modalités relatives au raccordement électrique, aux puissances disponibles, aux équipements mis à disposition et aux conditions techniques seront précisées aux candidats ultérieurement.

3. Montant de la redevance d'occupation du domaine public

Il est à noter que toute activité à caractère économique sur le domaine public est assujettie au paiement de redevances dont **le montant s'élève à 600 €/chalet pour l'ensemble de la période d'exploitation soit 14 jours**. Il comprend la fourniture des fluides (électricité, eau).

Le paiement de la redevance est dû dès réception de l'accord écrit (mail ou courrier) et même en cas d'absence temporaire du chalet, pour quelque motif que ce soit.

4. Calendrier prévisionnel

Installation :

Mercredi 25 novembre 2026 > montage des chalets.

Période d'ouverture au public :

Inauguration le samedi 28 novembre à 17h pour le lancement des Illuminations de Noël (déambulation artistique, feu d'artifice...)

Calendrier prévisionnel :

Samedi 28 novembre 2026 - 9h00 – 21h00
Dimanche 29 novembre 2026 - 11h00 – 19h00
Vendredi 4 décembre 2026 - 15h00 – 21h00
Samedi 5 décembre 2026 - 9h00 – 20h00
Dimanche 6 décembre 2026 - 11h00 – 19h00
Vendredi 11 décembre 2026 - 15h00 – 21h00
Samedi 12 décembre 2026 - 9h00 – 20h00
Dimanche 13 décembre 2026 - 11h00 – 19h00
Samedi 19 décembre 2026 - 9h00 – 20h00
Dimanche 20 décembre 2026 - 9h00 – 20h00
Lundi 21 décembre 2026 - 11h00 – 20h00
Mardi 22 décembre 2026 - 11h00 – 20h00
Mercredi 23 décembre 2026 - 9h00 – 20h00
Jeudi 24 décembre 2026 - 11h00 – 17h00

Les exposants retenus s'engagent à assurer leur présence pendant l'ensemble de la manifestation et à respecter les horaires d'ouverture définis par la Ville.

Les commerçants qui le souhaitent pourront exploiter leur chalet pendant les jours de la semaine sur la période comprise entre le 28 novembre et le 24 décembre (de 10h à 19h)

5. Produits recherchés

La Ville souhaite proposer une offre équilibrée, qualitative et complémentaire.

Sont notamment recherchés :

- Artisanat d'art
- Créations originales
- Décorations de Noël
- Produits gastronomiques
- Produits du terroir
- Confiseries et spécialités de Noël
- Bijoux
- Accessoires
- Textiles
- Objets de décoration
- Idées cadeaux...

Les produits commercialisés devront être compatibles avec l'esprit du Marché de Noël.



6. Dossier de candidature

Les candidats sont invités à transmettre un dossier comprenant :

- Une présentation de leur entreprise ou activité
- Une description détaillée des produits proposés
- Plusieurs photographies des produits
- Leurs coordonnées complètes (remplir fiche en annexe)
- Leur numéro SIRET ou tout justificatif d'activité
- Attestation d'assurance
- Carte professionnelle

7. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- Qualité des produits proposés
- Originalité de l'offre
- Caractère artisanal, local ou traditionnel
- Adéquation avec l'esprit du Marché de Noël
- Qualité de présentation du dossier
- Contribution à l'attractivité générale du marché

La Ville apportera un soin particulier à la diversité de l'offre.

8. Engagements des exposants

Les exposants retenus s'engagent notamment à :

- Être présents pendant toute la durée du marché
- Respecter les horaires d'ouverture et être présents pendant ces horaires
- Maintenir leur chalet ouvert durant les heures d'exploitation
- Présenter un chalet propre, entretenu et décoré dans l'esprit de Noël
- Respecter les consignes de sécurité ainsi que les prescriptions des organisateurs.
- Le respect des normes d'hygiène, de sécurité et de réglementation en vigueur,

notamment en matière de licence de débit de boissons.

9. Procédure de sélection

À l'issue de la date limite de dépôt des candidatures, celles-ci seront examinées par la Ville. Les candidats retenus seront informés individuellement.

10. Renseignements

Pour toute information complémentaire ou pour déposer une candidature, les candidats peuvent contacter le service organisateur :

Mairie de Riom - Pôle Événementiel
Téléphone : 06-13-01-77-36
Courriel : n.monminoux@ville-riom.fr

Les dossiers de candidature devront être transmis avant le **15 octobre 2026**

11. Dispositions finales

Le présent appel à manifestation d'intérêt ne constitue pas un marché public.

Il a pour objet de sélectionner les bénéficiaires d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de publicité.

La participation au présent appel implique l'acceptation sans réserve des dispositions qui y figurent.



Annexe : Fiche de renseignement

Personne morale

Dénomination de la société

Siège social

Code postal

Ville

N° de SIRET

Personne physique

NOM Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Mail

Équipement

Puissance nécessaire en Kw

Typologie de produits proposés